AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1156
FR0000131104-FS0506

6 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BNP PARIBAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 juin 2017, la société anonyme de droit belge Société Fédérale de Participations et d'Investissement/ Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij[1] (SFPI/FPIM) (Louizalaan, avenue Louise 32, bus/boîte 4, 1050 Bruxelles, Belgique), a déclaré avoir franchi en baisse le 6 juin 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société BNP PARIBAS et détenir 96 549 030 actions BNP PARIBAS représentant autant de droits de vote, soit 7,74% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
SFPI/FPIM (pour le compte de l'Etat Belge	92 931 277	7,45
SFPI/FPIM (pour compte propre)	3 617 753	0,29
Total SFPI/FPIM	**96 549 030**	**7,74**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BNP PARIBAS hors marché.

[1] Détenue à 100% par l'Etat belge.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 248 117 946 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.